

## Le grand commerce de la *baraka* : les *moussems* du Sud marocain

Romain Simenel

*Bismillah*, « Au nom de Dieu », c'est avec cette expression arabe dont l'emploi accompagne des gestes du quotidien comme manger, monter dans un taxi, entrer dans une maison ou encore faire sa prière, que l'on clôt une transaction marchande au Maroc. C'est en effet au nom de Dieu que l'on achète un produit ou un service. L'argent circule de main en main sous la tutelle du divin et payer s'apparente toujours à un acte rituel. Le principe sous-jacent au caractère religieux du commerce et à la valeur spirituelle de l'argent au Maroc s'exprime pleinement dans un rituel spécifique à ce pays : le *moussems*.

Le rituel du *moussems*, véritable institution religieuse et commerciale largement répandue au Maroc<sup>1</sup>, est défini par les écrits anthropologiques comme un grand marché annuel se déroulant aux abords du tombeau d'un saint<sup>2</sup>. Tout en reprenant cette définition générale, ajoutons que le *moussems*, pour ceux qui entreprennent la démarche de s'y rendre, se caractérise avant tout par l'association entre un acte religieux, le pèlerinage, et un acte commercial, le marché.

La région la plus prolifique en termes de *moussems* est sans aucun doute le Souss, région où l'évolution de cette institution semble aujourd'hui davantage influencée par des logiques migratoires que par le souci du calendrier agricole. Deux traits socio-historiques caractéristiques de cette

---

1. Une première estimation établie dans les années 1980, concernant les plus célèbres d'entre eux, dénombre plus de 750 *moussems* au Maroc (M. Berriane, 1993, p. 29).

2. W. Fogg, 1940 ; E. Gellner, 1969 ; J.-F. Troin, 1975 ou encore P. Pascon, 1983.

région semi-aride du Sud marocain viennent expliquer la densité du réseau constitué par les *moussem*. Tout d'abord, le Souss a fait preuve au cours des siècles derniers d'une certaine indépendance commerciale, non pas au sens d'une absence d'échanges économiques avec les autres régions du Maroc et avec l'extérieur, bien au contraire, mais parce que la plupart de ces échanges ont échappé et échappent encore en partie au contrôle de l'État marocain<sup>3</sup>. Du XVII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette indépendance économique s'expliquait principalement par les nombreux contacts diplomatiques entretenus localement avec les pays du Sud dans le cadre du commerce transsaharien, et avec les marchands européens qui ne cessèrent de fréquenter les côtes du Souss. Depuis plus de cinquante ans, cette indépendance est assurée par la filière migratoire, le Souss étant l'une des régions du Maroc où le taux d'émigration nationale et internationale est le plus élevé.

Le Souss se caractérise aussi par une certaine autonomie spirituelle et religieuse. Cette région est fortement structurée par des réseaux confrériques ou non, d'officiants de la religion (*fuqaha* et *tlba*) regroupés dans de nombreuses *zawiyas* (sanctuaires jouant le rôle de dispensaires pour les dévots des saints) et *madrasa* (écoles coraniques et théologiques). Or, comme le relève Mohamed Berriane, un des facteurs déterminants de la répartition des *moussem* au Maroc réside justement dans l'existence de foyers historiques des mouvements maraboutiques et de zones d'influence de la *zawiya*<sup>4</sup>. Fort d'un islam érudit et mystique, le Souss, comparé à d'autres régions du Maroc comme le Haut-Atlas, reste hermétique à l'influence des mouvements religieux islamistes comme le salafisme, mouvements qui briguent justement la condamnation des pratiques religieuses populaires comme les *moussem*.

Les Soussi distinguent deux principaux types de *moussem* : ceux appelés localement, « rencontre de la vente et de l'achat » (*almugar arissar arizenzar*), qui prennent la forme de grands souks régionaux organisés par les tribus entre juin et octobre, et ceux dits « rencontre de la prière » (*almukar alaibada*), gérés par les officiants religieux et qui se déroulent au même endroit que les premiers mais au début du printemps. Les dates de ces *moussem* sont fixées sur le calendrier agricole Julien et non sur le calendrier lunaire musulman<sup>5</sup>. L'opposition entre commerce et

---

3. Comme le rappelle très justement Paul Pascon (1983, p. 249), « l'œuvre de Hassan I<sup>er</sup> (et de ses successeurs) dans le Souss-extrême peut se résumer en une phrase : ramener les marches sud-ouest de l'Empire chérifien dans le giron économique du Makhzen. Non point que ce sud pouvait être considéré comme dissident, mais parce que le Sous était en train de montrer que l'allégeance politique n'impliquait pas nécessairement une soumission parfaite à ses conséquences fiscales, commerciales et financières ».

4. M. Berriane, 1993, p. 31.

religion, entre achat, vente et prière, n'est qu'une affaire d'appellation et les transactions qui ont lieu au cours de ces deux types de *moussem* mêlent de manière complémentaire les deux domaines à des degrés différents. Depuis peu, un troisième type de *moussem*, apparu dans le Souss, s'avère bien plus stimulé par des logiques migratoires que par une mise en réseau commerciale des tribus.

Plongé dans la dialectique entre commerce et rituel, l'analyse du *moussem* nécessite de prendre une certaine distance avec toute interprétation fonctionnaliste du rituel dans le mécanisme du marché, et notamment avec la démarche de K. Polanyi. Cet auteur, qui s'appuie notamment sur l'exemple du pays Chaga relevé par Thurnwald, réduit le rituel à une fonction de protection et de régulation sociale du marché qui, sur une échelle évolutionniste, en aurait limité l'expansion et la diffusion ; le rituel instaurerait en quelque sorte des tabous économiques qui contiendraient l'activité marchande<sup>6</sup>. Différemment de la démarche de Polanyi, l'idée principale ici exposée est de ne pas séparer la perspective rituelle de la perspective commerciale et de montrer comment l'institution du *moussem* détient la faculté de mettre en relation deux types de commerces distincts, qui ne se confondent jamais dans la vie quotidienne : le commerce entre les hommes, sous la forme d'un marché structuré par le principe de la vente et de l'achat, et le commerce avec Dieu, sous la forme du pèlerinage motivé par un souci de comptabilité du rapport entre péchés et bonnes actions. Les produits vendus sur place ont à la fois une valeur mercantile et spirituelle, une valeur commerciale quantifiée en monnaie mais aussi en termes de *baraka* et de salut *post mortem* ; les transactions lors de ce « rituel commercial » concernent tant la vie terrestre que la vie après la mort. Cette dimension du commerce, telle qu'elle se donne à voir dans le *moussem*, invite à revoir les définitions classiques de la *baraka* qui mettent le plus souvent l'accent sur la « bénédiction divine » sans développer son aspect mercantile. L'analyse du *moussem* met en avant l'hypothèse que, de manière systématique dans le Souss, et dans bien d'autres régions du Maroc, tout transfert de *baraka* s'accompagne toujours d'un échange monétaire. La *baraka* est monnayable. Toute chose bénie par Dieu a un prix, tout acte suscitant la bénédiction divine se paie en *flouz*, et, à l'occasion du *moussem*, on ne peut distinguer les transactions commerciales des transactions spirituelles.

---

5. Contrairement au Souss, dans le nord du Maroc et dans le Haut-Atlas, de nombreux *moussem* se déroulent à la date de l'anniversaire du Prophète (*mulud*), c'est-à-dire selon le calendrier lunaire musulman.

6. K. Polanyi, 1983, p. 94-95.

### **Les *moussem* et le commerce interrégional des produits de saison**

Dans le Sud du Maroc, le commerce régional et interrégional est encore aujourd'hui fortement structuré par les souks, marchés hebdomadaires, et par les *moussem* dits de « la vente et de l'achat », grands marchés annuels organisés autour du tombeau d'un saint. Chaque tribu du Souss dispose ainsi sur son territoire d'un ou plusieurs souks mais aussi d'un *moussem* organisé au nom d'un saint, garant de la paix du marché qui se déroule dans la zone d'influence de sa *baraka* et de sa malédiction. Ces *moussem* sont, pour la plupart, situés à la périphérie, aux frontières des territoires des tribus. L'appellation « rencontre de la vente et de l'achat » traduit bien l'ambiance de retrouvailles accompagnant les transactions continues entre des acheteurs et des marchands venus des tribus voisines et ceux de la tribu organisant le *moussem*. La popularité de certains *moussem* déborde parfois largement le cadre régional voire national. Pour exemple, le plus célèbre des *moussem* du Souss, celui du saint Sidi Ahmed ou Moussa, accueille en moyenne chaque année 200 000 visiteurs venus des régions avoisinantes mais aussi des émigrés revenus pour l'occasion des grandes villes du Nord comme Casablanca, ou même de France. Les plus importants de ces *moussem* commerciaux des tribus structuraient jadis le commerce transsaharien et constituaient les lieux de vente des produits sahariens et d'outre-Sahara comme le sel (de Taoudeni), les plumes d'autruche (de l'oued Noun), l'ambre, l'ivoire sans oublier les esclaves<sup>7</sup>. On y vendait aussi les métaux extraits des mines de la région, comme l'antimoine<sup>8</sup> ou le plomb<sup>9</sup>. Ces *moussem* ont participé grandement au développement des grandes maisons commerciales du Souss.

Aujourd'hui, l'on se rend avant tout au *moussem* « de la vente et de l'achat » d'une tribu avant tout pour acheter les spécialités de la région et de la saison ; chaque *moussem* a sa spécialité qui est alors vendue au prix le plus bas de l'année, fixant de la sorte un repère minimum pour les marchandages qui auront cours le long de l'année suivante. À tel *moussem*, se déroulant en juillet, c'est-à-dire pendant la période des mariages, ce sont les produits d'esthétique féminine qui sont vendus, tels le khôl, l'écorce de noyer utilisée pour teinter les gencives et le henné ; à tel autre en septembre, ce sont les dattes fraîches et, à celui qui marque le début de la

---

7. P. Pascon, 1983, p. 163.

8. Corps simple, solide blanc argenté, cassant, dont le principal minerai est la stibine, et qui augmente la dureté des métaux auxquels on l'associe.

9. P. Pascon, 1983, p. 189.

saison des labours (octobre), ce sont les instruments agricoles et les semences. Une certaine complémentarité commerciale entre les tribus du Souss s'instaure ainsi par le biais du calendrier des *moussem*.

Hormis les spécialités de chaque tribu, d'autres marchandises qualifiées de *beldi*, littéralement « du bled », c'est-à-dire produites localement, sont vendues dans ces grands marchés. On y trouve ainsi la plupart du temps de l'huile d'argan, du miel, du beurre clarifié, des tapis en jonc, des fours à pain en argile... À ces produits *beldi* s'ajoutent quelques spécialités du Sud, comme l'inévitable bâton de réglisse, les dattes, et plus récemment des drapés sahariens pour femmes. De plus en plus, des produits industriels de fabrication marocaine ou d'ailleurs sont vendus sur place. Outre les fruits et légumes venant des exploitations maraîchères de Tiznit ou d'Agadir, on peut y trouver des produits de maquillage moderne, des fripes de toutes provenances, des ustensiles de cuisine, des outils ménagers et agricoles de fabrication industrielle... La répartition des produits industriels en fonction des différents *moussem* reproduit celle des produits « du bled » : elle obéit tout simplement à la logique de la primauté des besoins de saison.

### **Les *moussem* et la circulation rituelle de la *baraka***

Au-delà de leur valeur commerciale, les produits achetés au *moussem* ont une valeur spirituelle non négligeable. Ces produits portent la *baraka* du saint patron du *moussem* où ils ont été achetés à bon prix. C'est en effet parce que le produit a été vendu au *moussem* au prix le plus bas de l'année qu'il prend valeur de *baraka*. La *baraka* du saint est ainsi redistribuée via l'achat de produits du *moussem* que l'on ramène chez soi pour le donner à un de ses proches en guise de souvenir, nommé *borok*. Lorsque l'on reçoit un tel présent, il est d'usage d'invoquer le nom du saint et d'implorer sa *baraka*, cette dernière étant passée du saint au produit, et enfin du produit à celui qui le reçoit. De nombreux migrants soussi installés à Casablanca ou à Rabat reviennent chaque année participer aux *moussem* des saints de leur région d'origine, notamment afin de ramener des *borok* à ceux de leur famille restés dans le Nord. Cette circulation rituelle de la *baraka* générée dans les *moussem* participe de l'étendue du charisme du saint au sens où sa renommée va jusqu'où sa *baraka* transite.

Le commerce de la *baraka* est encore plus manifeste dans les *moussem* dits « de prières » organisés par les officiants religieux, au printemps, et dont l'activité principale et permanente consiste dans la récitation collective de

sourates du Coran. Lors de ces *moussem* qui ne sont pas considérés localement comme commerciaux, ne sont vendus que les produits jugés les plus porteurs de *baraka*, à savoir tout le cortège de produits servant pour les cérémonies de mariage : les dattes, le sucre, les bougies, les encens, le khôl, l'écorce de noyer, l'encre traditionnelle... Là encore, ces produits sont vendus au prix le plus bas de l'année. La visite au *moussem* de prières est considérée localement comme un pèlerinage (*ziyara*) à l'occasion duquel chaque pèlerin achète un peu de tous ces produits destinés à être utilisés et consommés lors des prochains mariages célébrés dans sa famille, répandant ainsi la *baraka* du saint dans son lignage.

### **Le « *haj* des pauvres » : commercer entre hommes et commercer avec Dieu**

Les *moussem* de prières sont le moment d'intenses échanges économiques entre les pèlerins et les officiants religieux qui organisent l'événement, échanges qui donnent au rituel l'allure d'une grande transaction de la *baraka*.

Lors d'un *moussem* de prières, après avoir sacrifié des bœufs au saint afin d'attirer sa *baraka* censée amener la pluie dans la région, les officiants religieux accueillent et nourrissent les pèlerins avec la viande du sacrifice, redistribuant de la sorte cette *baraka*. Tout pèlerin est pris en charge, dès son arrivée, par les officiants religieux qui lui donnent un repas et un abri. Puis, le pèlerin rend visite au saint dans son mausolée, et y dépose un pain de sucre et un paquet de bougies en guise d'offrande (*sadaka*). On vient généralement visiter le saint lors d'un *moussem* de prières afin d'effacer un péché commis, un *dnoub*. L'offrande au saint accomplie pendant le *moussem*, de même d'ailleurs que l'achat de produit de la *baraka*, est considérée comme une bonne action (*hassana*) qui viendra compenser les péchés au moment du jugement dernier. On dit ainsi qu'accomplir sept fois le pèlerinage d'un *moussem* de prière équivaut à réaliser le pèlerinage à La Mecque (*haj*) et qu'ainsi tous les péchés commis par le passé sont effacés, ce qui accroît grandement les chances d'accéder au paradis ; ces *moussem* sont d'ailleurs qualifiés à ce titre de « *haj* des pauvres ».

Une fois le pèlerin sorti du mausolée, son pain de sucre et ses bougies offerts au saint sont monnayés par les officiants religieux aux commerçants du *moussem* qui, à leur tour, vont les revendre à un autre pèlerin, et ainsi de suite. Au sein d'un *moussem* durant trois jours, le prix du paquet de bougies a tendance à augmenter en fonction du nombre de

fois qu'il avait été déposé en offrande au saint, et donc du nombre de fois où il a fait l'objet d'une transaction ; sa valeur s'accroît à mesure de ses allées et venues entre les mains du pèlerin, des officiants religieux et des commerçants. Cette augmentation progressive des prix des offrandes témoigne d'une certaine inflation de la *baraka* qui s'échelonne parallèlement à leur itinéraire marchand et rituel.

Tout autour du mausolée, les pèlerins sont invités à se voir dresser un véritable diagnostic spirituel. Portant sur l'évaluation du rapport entre péchés et bonnes actions accomplies dans une vie, le diagnostic du pèlerin peut être établi par la consultation individuelle des officiants religieux, mais aussi des voyantes. Il peut être aussi révélé au pèlerin par le rêve lors d'un moment de sommeil dans le mausolée ou par la réalisation d'une épreuve rituelle consistant à passer dans un trou de rocher. La difficulté avec laquelle le pèlerin parvient à s'infiltrer dans la brèche sert de repère pour connaître le taux de péchés qu'il a commis. Toutes ces pratiques rituelles sont rémunérées par des sommes d'argent, *lfteuh*, données aux officiants ou aux voyantes et dont le montant dépend de la volonté et des ressources du pèlerin. Toujours aux abords du mausolée, des harangueurs et de nombreux mendiants sollicitent la générosité des pèlerins en échange d'une parole bénite invoquant la *baraka* des saints et de Dieu. Chacun de ces dons d'argent crédite les pèlerins d'un certain profit spirituel qui leur sera salutaire au moment du jugement dernier, le *moussem* faisant figure d'un véritable marché de la *baraka*.

Le visiteur se rend ensuite auprès du *goar n tlba*, l'assemblée des officiants religieux, afin de s'affranchir du « prix du *moussem* », la *ziyart*. Lors de la tenue de cette assemblée, les officiants reçoivent aussi des dons en nature ou en argent offerts individuellement par les pèlerins. À chaque fois qu'un pèlerin leur fait un don, les officiants lui récitent en retour des prières portant ses vœux. L'occasion est ici de racheter les péchés de ses défunts parents, et de demander à Dieu, par l'intermédiaire des officiants, de bien vouloir les accueillir au paradis. Car pour les Marocains, les morts sont comme pétrifiés dans une latence entre le décès et la vie *post mortem* en attendant la fin du monde lors de laquelle les destins célestes de chacun seront scellés. D'ici là, l'argent des vivants peut influencer sur le destin de leurs défunts parents. Le commerce et l'argent constituent la seule voie qui permet aux vivants d'interférer sur le destin *post mortem* de leurs aïeux. Par là même, le pèlerin qui rachète les péchés de ses défunts parents se crédite d'une des actions les plus bénéfiques au regard de Dieu. Les dons en nature de ces pèlerins, généralement un coq, un mouton voire un bœuf, chargés de la *baraka* du saint de par l'acte de générosité dont ils furent le support, sont revendus dans la foulée aux enchères par l'assemblée des officiants. De par cette transaction teintée de religieux dont ils sont l'objet, ces dons acquièrent encore un surcroît de *baraka* dont le meilleur offrant

sera le bénéficiaire. Pour faire monter les enchères, les officiants religieux vantent les qualités spirituelles du produit en spéculant sur la *baraka* dont il est empreint, puis ils interpellent de manière individuelle les acheteurs potentiels en leur rappelant ce qu'ils doivent à Dieu, surtout pour les plus riches d'entre eux. En dernier recours, ils implorent un dernier effort financier de la part des pèlerins en évoquant la misère matérielle à laquelle leur vocation de serviteurs de Dieu les a destinés.

Le montant des enchères s'ajoute aux dons en argent et à la revente des pains de sucre et des bougies. La somme totale d'argent ainsi récoltée par les officiants religieux leur servira notamment à financer le *moussem* de l'année suivante, à savoir principalement l'achat des animaux à sacrifier qui fourniront la viande pour la préparation des repas collectifs. Les officiants religieux se font un honneur de rendre public le montant de l'argent qu'ils ont récolté et dépensé tout au long du *moussem*. Par des calculs d'apothicaire, criés à haute voix au milieu d'une assemblée de spectateurs dévots, ils s'évertuent, en brandissant des liasses de billet, à montrer, par la mise en parallèle de leur « crédit » et de leur « débit », l'honnêteté des transactions faites sous leur patronage, et le peu qui leur reste une fois déduction faite de leurs dépenses en viande sacrificielle. Lors de ces *mousses*, les « sermons » des religieux prennent ainsi l'allure d'un grand déballage comptable. Enfin, pour clôturer le *moussem*, les officiants religieux et les pèlerins se rassemblent dans la récitation d'une « prière de la pluie » (*de'a anzar*). Cependant, si la sécheresse sévit l'année suivante, l'efficacité des officiants est remise en cause et les prix proposés par les pèlerins aux enchères seront plus bas. La pluviométrie décide du cours de la *baraka* qui s'exprime dans le prix des enchères et détermine le prix du bétail pour l'année à venir. Le cours du prix des produits étant déterminé annuellement par l'effectivité de la manifestation de la *baraka* sur une région donnée sous forme de pluie, l'on comprend mieux alors les raisons du refus des commerçants et des officiants religieux soussi envers toute intervention d'un contrôleur étatique des prix au *moussem*.

Lors du pèlerinage au *moussem* de prière, motivé par le souci de comptabilité de l'âme, les pèlerins sont ainsi autant « en affaire » avec les commerçants qu'avec les hommes de religion et, par l'intermédiaire de ces derniers, ils ne cessent finalement d'opérer des transactions avec Dieu.

Dans le Souss, les *mousses* sont ainsi le moment dans l'année au cours duquel la *baraka* est monnayable et où le commerce entre les hommes apparaît comme une perpétuelle préfiguration des relations avec le divin. La *baraka*, tant pour la vie terrestre que pour le destin *post mortem*, revêt alors des valeurs marchandes que l'on peut acheter et thésauriser, principalement dans le but de s'octroyer une place au paradis, pour soi et pour ses parents. En associant l'offrande à l'achat et à la vente, le *moussem* donne à voir un commerce dont l'enjeu est à la fois terrestre et céleste.



## Les nouveaux *moussem* et le traitement rituel des capitaux des émigrés

Depuis une quarantaine d'années le calendrier des *moussem* a été sensiblement réagencé. La plupart des *moussem* dits « de la vente et de l'achat » avaient auparavant lieu soit en juin, soit en septembre-octobre, c'est-à-dire juste après les récoltes ou juste avant les semences. Parmi ces *moussem*, nombreux ont été décalés en juillet et en août tandis que de nouveaux ont été inaugurés à cette période afin de pouvoir y recevoir les émigrés revenus pour les vacances scolaires, dont parmi eux pléthore d'épiciers de quartiers parisiens et quelques richissimes commerçants de Casablanca. Ces nouveaux *moussem* vacanciers, qui prennent l'allure de pèlerinages des émigrés, sont organisés par des communautés territoriales plus restreintes que la tribu, telles des fractions ou des groupements de douars. Ils sont structurés principalement en fonction du rapport entre familles d'émigrés et familles d'accueil, les premières étant prises en charge par les secondes. Ces *moussem* vacanciers célèbrent les retrouvailles entre les deux groupes au nom du saint local et leur donnent l'occasion de tisser des liens matrimoniaux.

Les familles d'accueil y jouent exactement le même rôle que les officiants religieux dans les *moussem* de prières. Le *moussem* débute ainsi par la tenue d'une assemblée religieuse, *goar*, formée non par des officiants religieux, mais par les différents patriarches des lignages d'accueil. L'objet de ce rassemblement est de commercer la *baraka* avec les émigrés. Ces derniers y sont invités à payer le « prix du pèlerinage », la *ziyart*, ainsi qu'à y accomplir des dons d'argent individuels. Tout comme pour le *moussem* de prière, l'occasion est ici de racheter les péchés de ses parents décédés et d'accroître les chances de gagner une place au paradis pour eux et pour soi. Chaque don d'émigrés s'accompagne d'une récitation collective de prières religieuses invoquant la *baraka* du saint, et l'assemblée fait ainsi preuve d'une solidarité spirituelle qui ressoude la communauté des morts et des vivants dans leur quête d'accéder au paradis.

L'argent des émigrés est géré par des comptables locaux et sert d'abord à rembourser les animaux (chameaux ou bœufs) offerts au saint local en sacrifice. L'excédent sera économisé par la communauté afin de financer la construction d'infrastructures religieuses villageoises, telles une nouvelle mosquée ou une école coranique. La viande du sacrifice est répartie en de nombreux tas qui correspondent au nombre total de foyers de la communauté, englobant aussi les foyers d'émigrés. Puis chaque famille d'accueil va racheter le tas de viande sacrificielle qui lui est destiné ainsi que ceux des familles d'émigrés qu'elles hébergent. L'argent du rachat servira à payer le salaire des bouchers et surtout le salaire du ou des

maîtres coraniques de la communauté pour l'année à venir. Le capital foncier des émigrés investi dans le sacrifice est ainsi racheté par les familles d'accueil, cette double transaction permettant de réunir la somme nécessaire pour financer l'enseignement coranique de la communauté. Sous couvert du culte aux saints et du pèlerinage religieux, ces nouveaux *moussem* ont pour objet premier de traiter rituellement l'argent des émigrés d'Europe. Destiné à être investi localement pour financer des infrastructures collectives, l'argent des émigrés fait l'objet de nombreuses transactions rituelles tournant autour d'un sacrifice dont la finalité est de convertir cet argent venu d'un ailleurs profane en devises permettant d'accéder au Paradis. Le principe de la transaction rituelle entre une communauté et ses migrants, sous la forme d'un échange « argent contre salut *post mortem* », se trouve aujourd'hui au cœur de l'organisation des *moussem* vacanciers et ce phénomène de traitement rituel des capitaux des émigrés a tendance à se développer de manière foisonnante.

S'il est certain que les *moussem* des tribus ont perdu de leur splendeur commerciale, la diversité des produits vendus et la quantité des sommes échangées n'ayant cessé de diminuer au fur et à mesure de l'étatisation des marchés et de l'appauvrissement du commerce transsaharien, les nouveaux *moussem* de l'émigration prennent le relais d'un système économique et rituel « informel » désormais tourné vers le monnayage du salut des âmes des émigrés et le traitement religieux de leurs capitaux.

## Bibliographie

- Benet Francisco, 1957, "Explosive markets: the Berber Highlands", in *Trade and Market in Early Empires*, New York, The Free Press, p. 188-217.
- Berriane Mohamed, 1993, « Le *moussem* au Maroc : tradition et changements », *Géographie et cultures*, n° 7, p. 27-51.
- Fogg William, 1940, « A Moroccan tribal shrine and his relation to a nearby tribal market », *Man*, n° 123-124, p. 100-104.
- Geertz Clifford & Hilary, Rosen Lawrence, 1978, *Meaning and Order in Moroccan Society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Gellner Ernest, 2003 (1969), *Les saints de l'Atlas*, Saint-Denis, Bouchène (rééd.).
- Godelier Maurice, 2002, *L'énigme du don*, Paris, Flammarion.
- Mauss Marcel, 1923-1924, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, seconde série, p. 30-186.
- Pascon Paul, 1983, *Le Haouz de Marrakech*, Rabat, Centre universitaire de la recherche scientifique.
- Pascon Paul, 1984, *La maison d'Igh et l'histoire sociale du Tazerwalt*, Rabat, Société marocaine des éditeurs réunis.
- Peraldi Michel, 2001, « Introduction », in Michel Peraldi (dir.), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- Polanyi Karl, Arensberg Conrad M., Pearson Harry W. (eds.), 1957, *Trade and Market in Early Empires*, New York, The Free Press.
- Polanyi Karl, 1983, *La grande transformation*, Paris, Gallimard.
- Reysoo Feneke, 1988, *Des Moussems au Maroc. Une approche anthropologique des fêtes patronales*. Thèse, Université de La Haye.
- Rosen Lawrence, 1984, *Bargaining for Reality: the Construction of Social Relations in a Muslim Community*, Chicago, University of Chicago press.
- Troin Jean-François, 1975, *Les souks marocains. Marché ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc*, Aix-en-Provence, Édisud.

Simenel Romain

Le grand commerce de la baraka : les moussem du Sud marocain

In : Mermier F. (ed.), Peraldi M. (ed.). Mondes et places du marché en Méditerranée. Paris : Karthala, 2011, p. 215-226

(Hommes et Sociétés)

ISBN 978-2811-10416-0